

Pilier de responsabilisation

ATTEINDRE LES OBJECTIFS, COMMUNIQUER LES RÉSULTATS ET LES UTILISER POUR LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION M À 12.

Pilier de responsabilisation du cadre de financement révisé

L'obligation de rendre compte des résultats a été consolidée à la suite de la mise en œuvre du cadre de financement révisé pour les autorités scolaires. Ce cadre repose sur trois piliers : la souplesse, la responsabilisation et le financement.

En voici les principales caractéristiques :

- une répartition équitable des fonds;
- une souplesse accrue en matière d'utilisation des fonds pour faciliter la prise de décisions à l'échelle locale;
- l'obligation de rendre compte au grand public quant à l'utilisation des ressources et des résultats atteints.

Le pilier de responsabilisation comprend un ensemble de mesures de rendement communes et des évaluations systématiques et justes des résultats. Grâce au pilier de responsabilisation, on met davantage l'accent sur l'atteinte des résultats, sur la communication des résultats, de même que sur l'utilisation des résultats afin de prendre des décisions

réfléchies pour améliorer les programmes et le rendement des élèves au cours des années à venir. Le rendement des autorités scolaires fait l'objet de mesures, d'évaluations et de rapports. Ceci se fait à partir de la comparaison des résultats actuels avec les résultats antérieurs et les normes provinciales, et ce, selon une série de mesures et une méthode d'évaluation communes à toutes les autorités scolaires.

Les conseils scolaires continuent d'avoir la responsabilité de répondre aux besoins d'apprentissage de tous les élèves et d'assurer le respect des politiques, des lois, des règlements et des normes de la province.

Le pilier de responsabilisation permet une meilleure évaluation de la gestion du rendement au sein des autorités scolaires.

Il comprend notamment :

- un ensemble concis de mesures de rendement qui visent les résultats que les parents et le grand public considèrent;



- les résultats des mesures de rendement qu'Alberta Education obtient grâce à des méthodes uniformes (en menant chaque année des sondages auprès des parents, des élèves et du personnel enseignant);
- une méthodologie standard pour évaluer les résultats d'une façon transparente et juste;
- des rapports de données uniformes et accessibles fournies par Alberta Education aux autorités scolaires pour leur planification et la communication de leurs données.

Méthodologie d'évaluation du pilier de responsabilisation

Chaque mesure du pilier de responsabilisation est évaluée en fonction de deux aspects : le rendement et l'amélioration. On arrive ensuite à une évaluation globale qui combine ces deux aspects. On utilise quatre années de résultats pour évaluer une mesure.

L'évaluation du rendement permet de comparer les résultats actuels de l'autorité scolaire avec les normes relatives à chaque mesure, lesquelles sont fixées en sélectionnant les 5^e, 25^e, 75^e et 95^e centiles de la répartition de la moyenne des résultats pour les trois années de référence de toutes les autorités scolaires. Ces normes restent fixes pour une période de sept à dix ans. Le résultat est comparé avec les résultats de référence et est classé dans l'un des paliers de réussite suivants :

- Très élevé (bleu) pour les résultats au ou supérieurs au 95^e centile
- Élevé (vert) pour les résultats entre le 75^e et 95^e centile
- Moyen (jaune) pour les résultats entre le 25^e et 75^e centile
- Faible (orange) pour les résultats entre le 5^e et 25^e centile
- Très faible (rouge) pour les résultats inférieurs au 5^e centile

Remarque.— On peut consulter l'échelle des valeurs des normes pour chaque mesure dans le tableau d'évaluation du rendement. Ce tableau est présenté dans la section de référence des mesures d'évaluation faisant partie du rapport sommaire du pilier de responsabilisation de l'autorité scolaire.

L'évaluation de l'amélioration compare les résultats courants de l'autorité scolaire avec la moyenne des résultats de l'autorité scolaire pour les trois années précédentes en utilisant un test statistique pour déterminer l'ampleur du changement. Cette évaluation est exprimée par l'un des niveaux suivants :

- Nette amélioration (bleu)
- Amélioration (vert)
- Constant (jaune)
- Baisse (orange)
- Nette baisse (rouge)

Remarque.— Le tableau d'évaluation du rendement présenté dans la section « Références » des mesures d'évaluation faisant partie du rapport sommaire de l'autorité scolaire contient de l'information sur le test statistique servant à déterminer le changement des résultats au fil du temps.

Lorsque de nouvelles mesures sont ajoutées au pilier de responsabilisation, une évaluation initiale de l'amélioration sera réalisée en utilisant les résultats sur

deux ans jusqu'à ce que les résultats sur quatre ans soient disponibles pour l'évaluation complète de l'amélioration. Cette mise en place progressive de l'évaluation de l'amélioration débutera avec la nouvelle mesure relative à la bourse d'études Rutherford.

Les évaluations de l'amélioration et du rendement sont combinées pour obtenir l'évaluation globale de chaque mesure. Cette évaluation est exprimée par l'un des niveaux suivants :

- Excellent (bleu)
- Bien (vert)
- Acceptable (jaune)
- Problématique (orange)
- Préoccupant (rouge)

Le tableau révisé ci-dessous illustre comment on peut jumeler l'évaluation du rendement et l'évaluation de l'amélioration afin d'obtenir une évaluation globale pour chaque mesure.

Amélioration	Rendement				
	Très élevé	Élevé	Moyen	Faible	Très faible
Nette amélioration	Excellent	Bien	Bien	Bien	Acceptable
Amélioration	Excellent	Bien	Bien	Acceptable	Problématique
Constant	Excellent	Bien	Acceptable	Problématique	Préoccupant
Baisse	Bien	Acceptable	Problématique	Problématique	Préoccupant
Nette baisse	Acceptable	Problématique	Problématique	Préoccupant	Préoccupant

Méthodologie d'évaluation du pilier de responsabilisation (suite)

Les mesures du pilier de responsabilisation sont organisées en sept catégories qui représentent les aspects de l'éducation ayant de l'importance pour les parents et le public :

- des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- des possibilités d'apprentissage pour les élèves;
- le rendement des élèves de la maternelle à la 9^e année;

- le rendement des élèves de la 10^e à la 12^e année;
- la préparation à l'apprentissage continu, à l'employabilité et au civisme;
- la participation;
- l'amélioration continue.

Chacune des sept catégories de mesures est évaluée selon la moyenne de l'évaluation globale pour chaque mesure dans la catégorie. Ce résultat se traduit

par l'une des évaluations de catégories suivantes :

- Excellent (bleu)
- Bien (vert)
- Acceptable (jaune)
- Problématique (orange)
- Préoccupant (rouge)

Le tableau suivant illustre les évaluations de mesures et de catégories.

Catégorie de mesure	Mesure	Évaluations			
		Rendement	Amélioration	Globale	Catégorie
Rendement des élèves : (10 ^e à 12 ^e année)	Diplôme : Acceptable	Élevée	Maintien	Bien	Acceptable
	Diplôme : Excellence	Intermédiaire	Déclin	Problématique	
	Taux de participation aux examens en vue du diplôme (4+ examens)	Intermédiaire	Maintien	Acceptable	
	Taux d'admissibilité à la bourse d'études Rutheford	Élevée	Amélioration	Bien	

Résultats du pilier de responsabilisation et évaluations pour les autorités scolaires

Aux fins des RRAÉ, Alberta Education recueille les données, puis calcule et fournit aux autorités scolaires les résultats sur cinq ans, les moyennes des trois années précédentes ainsi que les évaluations des mesures et des catégories pour le pilier de responsabilisation, et ce, deux fois par année : au début de mai pour la préparation du plan triennal et au début d'octobre (mise à jour) lorsque les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme sont disponibles.

Les rapports concernant le pilier de responsabilisation élaborés par Alberta Education ont été décomposés en éléments encore plus détaillés pour permettre aux autorités scolaires d'analyser leurs résultats, notamment les résultats et les évaluations relativement à leurs écoles, aux cours offerts, et à des groupes particuliers d'élèves.

L'évaluation des mesures du pilier de responsabilisation fournit une évaluation uniforme, juste et transparente des résultats et aide les autorités scolaires à identifier les domaines à améliorer.

Les résultats et les évaluations des mesures du pilier de responsabilisation fournissent de l'information sur le rendement et les tendances des autorités scolaires au cours d'une période donnée. Il incombe aux autorités scolaires de :

- se servir de leur expertise en matière d'analyse de données et de programmes, ainsi que de leurs connaissances des conditions au niveau local (contexte) pour comprendre les résultats;
- travailler avec leurs écoles pour déterminer la meilleure façon d'apporter une amélioration.

Élaboration du pilier de responsabilisation

En se basant sur le travail du *Funding Framework Review Committee* et du *Review Committee on Outcomes*, le *Implementation Advisory Sub-Committee* (le sous-comité) a travaillé avec Alberta Education afin de créer le pilier de responsabilisation, y compris l'identification d'un ensemble de mesures de rendement communes. Les organismes suivants ont siégé à ce sous-comité : Alberta School Boards Association (ASBA), College of Alberta School Superintendents (CASS), Association of School Business Officials of Alberta (ASBOA), Alberta Teachers' Association (ATA), Alberta Home & School Councils' Association (AHSCA), Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA).

Le sous-comité a établi les principes directeurs suivants pour le pilier de responsabilisation :

- *un processus transparent;*
- *l'accent sur les réalisations;*
- *une approche globale de l'évaluation;*
- *des processus de collaboration continus;*
- *la possibilité de réussir pour toutes les autorités scolaires.*

Le pilier de responsabilisation concorde avec les objectifs et résultats d'apprentissage prévus par Alberta Education pour le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année et s'inscrit dans

le cadre de responsabilisation qui est en place depuis 1995. L'accent est mis sur :

- le soutien de l'amélioration continue;
- l'amélioration des résultats des élèves;
- la communication claire du rendement et des réussites des autorités scolaires.

Définitions des mesures de rendement exigées

Résultats

Les écoles fournissent un milieu sécuritaire et bienveillant.

Définitions des mesures de rendement exigées

Écoles sécuritaires et bienveillantes :

Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, qu'ils y apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres, et qu'ils y sont traités en toute justice.

Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves si :

- les élèves se sentent en sécurité à l'école;
- les élèves se sentent en sécurité à l'aller et retour de l'école;
- les élèves sont bienveillants et respectueux entre eux à l'école;
- les enseignants traitent bien leurs élèves;
- les élèves sont traités de manière juste par les adultes à l'école.



Le système d'éducation répond aux besoins de tous les élèves et soutient notre société et l'économie.

Programme d'études : Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique et la technologie.

Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves ce qu'ils pensent :

- du choix de cours offerts à leur école;
- des possibilités de suivre des cours ou d'apprendre dans les domaines suivants :
 - musique
 - art dramatique
 - arts plastiques/visuels
 - informatique
 - santé
 - autres langues
 - éducation physique.

Qualité de l'éducation : Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation de base.

Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves ce qu'ils pensent de :

- la qualité générale de l'éducation à l'école;
- la qualité de l'enseignement offert à l'école;
- la pertinence de ce qui est enseigné dans les matières de base (élèves);
- les élèves apprennent ce qu'ils ont besoin d'apprendre (parents et enseignants);
- les travaux sont intéressants;
- les travaux sont stimulants;
- les attentes en ce qui a trait à l'apprentissage sont bien définies.

Satisfaction à l'égard de l'accès aux programmes : Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits des services et des programmes offerts aux élèves dans leur communauté et de l'efficacité et de l'efficacité de ces services et programmes.

Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves ce qu'ils pensent des services suivants offerts aux élèves dans les écoles :

- l'orientation scolaire;
- le counselling;
- les services de bibliothèque;
- le soutien offert aux élèves ayant des besoins spéciaux.

Remarque.– Ceci n'est pas une mesure du pilier de responsabilisation. Cette mesure n'est exigée que des écoles privées et à charte qui n'ont pas de programmes au secondaire 2^e cycle.

Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux enfants et aux jeunes à risque dans les délais appropriés.

Taux de décrochage : Taux annuel de décrochage des élèves âgés de 14 à 18 ans.

Définition : Les élèves de l'Alberta, âgés de 14 à 18 ans, sont suivis pendant une année afin de déterminer combien d'entre eux ont quitté le système d'éducation sans avoir terminé leurs études. On considère que les élèves ont décroché s'ils ne sont pas inscrits l'année suivante ou s'ils n'ont pas répondu aux critères d'achèvement de leur école secondaire, c.-à-d. pendant la période de suivi, ils n'ont pas reçu un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, ni un Certificat de réussite d'études secondaires, ni un équivalent d'études secondaires (test de connaissances générales), ni reçu des crédits pour cinq cours de 12^e année (y compris quatre cours assortis d'un examen du diplôme); ils ne sont pas inscrits dans une école du système d'éducation en Alberta, dans un établissement postsecondaire de l'Alberta ou dans un centre d'apprentissage de l'Alberta. On utilise les estimations fournies par Statistique Canada pour tenir compte de l'attrition (migrations externes, décès).

Les taux d'achèvement au secondaire affichent une amélioration continue.

Achèvement des études secondaires (sur 3 ans) : Pourcentage d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans suivant leur inscription en 10^e année.

Définition : Les élèves de 10^e année de l'Alberta sont suivis pendant trois ans afin de déterminer s'ils ont terminé leurs études secondaires. On considère que les élèves ont terminé leurs études secondaires si, au cours de la période de suivi, ils ont :

- reçu un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, un Certificat de réussite d'études secondaires ou un équivalent d'études secondaires (test de connaissances générales);
- commencé un programme d'études postsecondaires dans un établissement postsecondaire de l'Alberta;
- entrepris un programme dans un centre d'apprentissage de l'Alberta;
- obtenu des crédits pour cinq cours de 12^e année, dont quatre cours assortis d'un examen du diplôme.

On affecte les élèves qui ont déménagé d'une autorité scolaire à une autre au cours de leur secondaire à l'autorité où ils ont obtenu le plus de crédits. On utilise les estimations fournies par Statistique Canada pour tenir compte de l'attrition (migrations externes, décès).

Remarque.– Les taux sur quatre et cinq ans sont également calculés et fournis aux autorités scolaires en mai pour être utilisés dans la planification. Ces résultats supplémentaires doivent être rapportés dans le RRAÉ de novembre.

Les élèves obtiennent des résultats de niveau élevé.

Tests de rendement – Acceptable : Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux tests de rendement de 3^e, 6^e et 9^e année.

Tests de rendement – Excellent : Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement de 3^e, 6^e et 9^e année.

Définition : Un élève qui atteint la norme acceptable démontre des connaissances de base et des habiletés requises en ce qui a trait aux principales matières : anglais, français, mathématiques (3^e, 6^e et 9^e année), sciences et études sociales (6^e et 9^e année). Un élève qui atteint la norme d'excellence démontre des connaissances approfondies des concepts enseignés dans les cours de base et démontre des habiletés à intégrer l'information et à l'évaluer sous différents angles.

Les résultats sont calculés sous forme de pourcentage de l'ensemble des élèves de chaque année (inscription totale pour chaque année en plus des élèves dont le niveau n'a pas été établi, mais qui suivent les cours de l'année de référence) ayant atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence. Le résultat global correspond à la moyenne pondérée des résultats pour chaque test.

Remarque.– Les résultats sont également calculés pour chaque niveau et matière et fournis aux autorités scolaires pour leur utilisation. Ces résultats supplémentaires doivent être rapportés dans le RRAÉ.

Diplôme : Acceptable : Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux examens en vue du diplôme (résultats globaux).

Diplôme : Excellent : Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (résultats globaux).

Définition : Les résultats de l'examen du diplôme sont basés sur le nombre d'élèves qui passent chaque examen et qui atteignent les normes. La norme acceptable (soit 50 %), indique que

l'élève a répondu aux exigences de base du cours. La norme d'excellence (soit 80 %) indique que le résultat de l'élève est nettement supérieur aux exigences minimales du cours. Le résultat global d'un examen en vue du diplôme correspond à la moyenne pondérée du résultat pour chaque examen.

Remarque.— Les résultats sont également calculés pour chaque examen et fournis aux autorités scolaires pour leur utilisation. Ces résultats supplémentaires doivent être rapportés dans le RRAÉ.

Taux de participation aux examens en vue du diplôme (4 examens et plus) : Pourcentage d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme à la fin de leur troisième année d'études secondaires.

Définition : Le taux de participation aux examens en vue du diplôme est calculé en effectuant un suivi des élèves de 10^e année sur trois ans afin de déterminer le pourcentage d'élèves ayant passé quatre examens ou plus au cours de la période de suivi.

Taux d'admissibilité à la bourse d'études Rutherford : Pourcentage d'élèves de la 12^e année qui satisfont aux critères d'admissibilité de la bourse d'études Rutherford.

Définition : À compter de 2007-2008, l'admissibilité à la bourse d'études Rutherford est calculée en fonction du pourcentage d'élèves de 12^e année qui ont obtenu une note de 75 % ou plus dans les cours admissibles de 10^e, 11^e et 12^e année. Les résultats obtenus à partir de 2007-2008 ne pourront donc pas être comparés aux résultats précédents qui étaient calculés sur une moyenne de 80 % ou plus.

Les élèves sont bien préparés à l'apprentissage continu.

Taux de transition au postsecondaire (sur 6 ans) : Pourcentage d'élèves qui se sont inscrits à un programme d'études postsecondaires dans les six ans suivant leur entrée en 10^e année.

Définition : Le taux de transition au postsecondaire est calculé en suivant les élèves de 10^e année de l'Alberta pendant quatre ans afin de déterminer s'ils se sont inscrits à un programme d'études postsecondaires dans un établissement d'études postsecondaires de l'Alberta ou s'ils se sont inscrits dans un programme d'un centre d'apprentissage de l'Alberta au cours de la période de suivi. Un estimé des inscriptions dans un établissement d'études postsecondaires à l'extérieur de la province est appliqué selon le nombre d'élèves recevant une bourse pour suivre des cours dans un établissement d'études postsecondaires à l'extérieur de la province.

Remarque.— Au mois de mai, on calcule et transmet aux autorités scolaires les taux sur quatre ans à utiliser dans leur planification. On doit inclure ces résultats additionnels dans le RRAÉ.

Préparation à l'apprentissage continu : Pourcentages d'enseignants et de parents satisfaits que les diplômés du secondaire ont les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour l'apprentissage continu.

Définition : On demande aux enseignants et aux parents si :

- les élèves du secondaire ont les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour l'apprentissage continu;
- les élèves à leur école/leurs enfants ont les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour l'apprentissage continu.

Remarque.— Ceci n'est pas une mesure du pilier de responsabilisation. Cette mesure n'est exigée que des écoles privées et à charte qui n'ont pas de programmes au secondaire 2^e cycle.

Les élèves sont bien préparés au monde du travail.

Aptitudes à l'emploi : Pourcentages d'enseignants et de parents estimant qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.

Définition : On demande aux enseignants et aux parents d'indiquer si on enseigne aux élèves les attitudes et comportements qui leur permettront de réussir sur le marché du travail après leurs études secondaires.

Les élèves font preuve de caractéristiques de citoyens engagés.

Civisme : Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que les élèves font preuve de caractéristiques de citoyens actifs.

Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves si, à l'école :

- les élèves s'entraident;
- les élèves se respectent;
- on encourage les élèves à participer à des activités visant à aider la communauté (la question n'est pas posée aux élèves de 4^e année);
- on encourage les élèves à faire de leur mieux;
- les élèves respectent les règles.



Amélioration des résultats scolaires clés chez les élèves des PNMI.

Les mesures utilisées pour calculer ces résultats sont les mêmes que celles énumérées ci-dessus, utilisées pour tous les élèves (à l'exception des mesures du sondage). Celles-ci comprennent :

- le taux annuel de décrochage des élèves déclarés des PNMI âgés de 14 à 18 ans;
- le taux d'achèvement des études secondaires chez les élèves déclarés des PNMI dans les trois ans suivant leur inscription en 10^e année;
- le pourcentage global des élèves déclarés des PNMI de 3^e, 6^e et 9^e année qui ont atteint la norme acceptable et le pourcentage global de ceux qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement;
- le pourcentage d'élèves déclarés des PNMI qui ont atteint la norme acceptable et le pourcentage de ceux qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme;
- le pourcentage d'élèves déclarés des PNMI qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme dans les trois ans suivant leur inscription en 10^e année;
- le pourcentage des élèves de 12^e année déclarés des PNMI qui sont admissibles à la bourse d'études Rutherford;
- le taux de transition du secondaire au postsecondaire chez les élèves déclarés des PNMI dans les six ans suivant leur inscription en 10^e année.

Les résultats concernant les élèves des PNMI sont calculés en tenant compte de l'identifiant utilisé lors de la dernière inscription, ce qui permet de respecter la volonté des élèves des PNMI d'être reconnus comme tels.

Le système d'éducation fait preuve de relations de travail efficaces à tous les niveaux.

Participation des parents : Pourcentages d'enseignants et de parents satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.

Définition : On demande aux enseignants et aux parents ce qu'ils pensent de :

- la possibilité pour les parents de participer aux décisions concernant l'éducation de leur(s) enfant(s);
- la possibilité pour les parents de participer aux décisions de l'école de leur(s) enfant(s);
- l'importance qu'on accorde à la contribution des parents aux décisions de l'école de leur(s) enfant(s);
- la proportion de la participation des parents (« Importante » ou « Moyenne ») aux décisions concernant l'éducation de leur(s) enfant(s).

Le système d'éducation fait preuve de leadership, d'innovation et d'amélioration continue à tous les niveaux.

Amélioration des écoles : Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves qui disent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années.

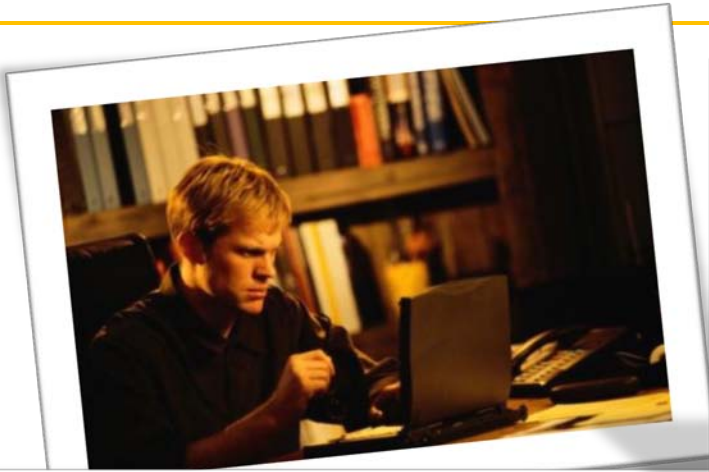
Définition : On demande aux enseignants et aux parents si la qualité de l'éducation à leur école/que leur enfant a reçue s'est améliorée, est demeurée la même ou si elle a baissé au cours des trois dernières années. On demande aux élèves :

- es-tu fier de ton école?
- recommanderais-tu cette école à un ami ou une amie? (sondage de 7^e et 10^e année seulement)

Remarque.–

Pour les mesures de sondage :

- Tous les enseignants du système d'éducation (M à 12) et tous les élèves de la 4^e, 7^e et 10^e année, ainsi que leurs parents, sont inclus dans les sondages.
- Les sondages effectués auprès des élèves et des enseignants sont effectués en ligne et le sondage auprès des parents est envoyé à l'adresse postale des élèves figurant dans les dossiers.
- Le pourcentage de chaque groupe de répondants est calculé en faisant la moyenne des réponses à toutes les questions comprises dans la mesure. Le pourcentage est calculé en faisant la moyenne des résultats de chaque groupe de répondants.
- Une échelle de quatre points est utilisée pour les questions concernant la satisfaction et l'accord; les réponses « je ne sais pas » sont enregistrés.
- Les résultats pour chaque groupe de répondants sont également calculés et fournis aux autorités scolaires et destinés à leur usage.



mars 2010